

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi vingt novembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du quinze novembre deux mille vingt-quatre et sous sa présidence, en application de l'article L. 2121-17 du CGCT.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointe ; Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Nathalie MOREL, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphanie DELBOS, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Louissette LECOQ ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Eric DURAND ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Jean-Philippe TANNAY ayant donné pouvoir à David PERRAULT.

Absents : Dieinaba SY (jusqu'à 18 h 20), Anne BENARD (jusqu'à 18 h 38), Joël BENARD, Stéphane DUPONQ, Rigobert LOEMBA.

Secrétaire de séance : Christian FOSSOUL

Membres en exercice : 29 – Présents : 18 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 24

2024-58

POINT DE VENTE DES LONGS VALLONS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET FIXATION DE LA REDEVANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2022-05 du 09 février 2022 portant à connaissance le projet de création d'un point de vente « boulangerie-pâtisserie »,
Vu l'arrêté d'urbanisme n° 2022-160-U en date du 19 juillet 2022 autorisant l'implantation de ce conteneur aménagé au droit du parking des Longs Vallons,
Vu la délibération n° 2022-81 du 25 octobre 2022 lançant l'appel à candidature pour l'occupation de ce Point de Vente,
Vu la délibération n° 2023-48 du 28 juin 2023 autorisant Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du Point de Vente des Longs Vallons au profit de Monsieur DUMONT Maxime,
Considérant que la convention arrivera à son terme au 03 novembre 2024 et qu'il convient de poursuivre cette mise à disposition afin que les habitants du quartier des Longs Vallons disposent d'un commerce de proximité,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du Point de Vente des Longs Vallons pour une durée d'un an, renouvelable une fois,
- **DIT** qu'une redevance de 10 euros/mois, payable trimestriellement sera encaissée au compte 752 du budget principal.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20241120-2024-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024